



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante et onzième session

Rome, 4-6 octobre 2016

NOM DU COMITÉ DES PRODUITS

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à examiner la proposition tendant à ce que son nom soit modifié.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boubaker Ben-Belhassen

Secrétaire du Comité des produits

Courriel: boubaker.benbelhassen@fao.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr108

1. Le Comité des produits a été créé par la Conférence de la FAO à sa cinquième session, en 1949, pour travailler sous la direction du Conseil, auquel il rend compte. À sa neuvième session, en 1957, la Conférence a décidé que le Comité des produits serait désormais un comité du Conseil. Le Comité des produits est le plus ancien comité technique de la FAO. Il a tenu sa première session en janvier 1950.
2. Le Comité des produits se réunit normalement tous les deux ans, et peut tenir des sessions supplémentaires à la demande de ses membres. Il est ouvert à tous les Membres qui notifient par écrit au Directeur général leur désir d'y adhérer et leur intention de participer à ses travaux.
3. Le mandat du Comité est le suivant:
 - suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;
 - préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États Membres;
 - faire rapport et soumettre des suggestions au Conseil en ce qui concerne les questions de principe soulevées par ses délibérations; les rapports du Comité des produits et de ses organes subsidiaires sont communiqués aux États Membres pour leur information.
4. À sa soixante-huitième session (Rome, 14-16 juin 2010), le Comité des produits a réfléchi à son rôle et à l'organisation de ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires. Ses membres sont convenus de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les différentes questions relatives au fonctionnement du Comité. Parmi ces questions figurait celle de la dénomination du Comité.
5. Durant les travaux du Groupe de travail, plusieurs membres ont fait savoir qu'ils souhaitaient que le nom du Comité soit modifié. Le mot *problems*, en particulier, dans la dénomination anglaise du Comité, soulevait des questions. On estimait qu'il envoyait un message négatif sur les produits et donnait du champ de réflexion du Comité une idée restrictive par rapport au vaste domaine couvert par ses travaux. Il fallait que le nom du Comité reflète mieux son mandat. Le Groupe de travail est convenu de soumettre à l'examen du Comité trois options: i) modifier la dénomination du Comité, qui s'appellerait désormais, en anglais, *Committee on Agricultural Commodities*; ii) modifier la dénomination du Comité, qui s'appellerait désormais, en anglais, *Committee on Commodities and Trade*; iii) laisser le nom du Comité inchangé.
6. Le Comité des produits a examiné la question à sa soixante-neuvième session, en 2012. Le Comité n'étant pas parvenu à un consensus sur la nécessité de changer sa dénomination ni sur le choix de l'une des dénominations proposées, il a été décidé de poursuivre la réflexion sur la question.
7. À sa soixante-dixième session, en 2014, le Comité est convenu que son bureau se pencherait sur la question de la dénomination et présenterait ses conclusions à la session suivante, en 2016.
8. Le Bureau du Comité a examiné la question et la dénomination *Committee on Commodity Perspectives* a été proposée. Suite à des consultations, le Bureau est convenu de présenter cette possibilité aux Membres du Comité, pour décision.
9. Une autre possibilité qui pourrait être envisagée serait de dénommer le Comité *Committee on Commodities*. Cette dénomination serait alignée sur celle des autres comités techniques de la FAO, à savoir le Comité de l'agriculture (*Committee on Agriculture*), le Comité des pêches (*Committee on Fisheries*) et le Comité des forêts (*Committee on Forestry*). Elle serait aussi conforme au nom du Comité en français («Comité des produits»).
10. Le Comité est invité à examiner les propositions ci-dessus concernant une éventuelle modification de son nom.

11. Si le Comité approuve la proposition du Bureau, il faudra modifier en conséquence les Textes fondamentaux de l'Organisation, notamment l'Acte constitutif et le Règlement général de l'Organisation. Il serait procédé aux modifications voulues dans un deuxième temps, conformément aux procédures établies et avec l'accord du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Conseil et de la Conférence.